Zeitschrift: Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel

Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel

Band: 11 (1876-1879)

Artikel: Détermination de la hauteur du môle de Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-88129

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Détermination de la hauteur du Môle de Neuchâtel.

Nivellement direct rattaché au nivellement fédéral de précision.

Dans la séance de la Société des sciences naturelles du 21 mars 1867, M. Hirsch a présenté le rapport de la commission qui avait été chargée d'étudier la question du niveau de l'ancien môle de Neuchâtel, et « de déterminer sa hauteur aussi exactement qu'il était alors possible de le faire. »

Ce rapport, tome VII, folio 531, conclut à des corrections répartissant entre les lignes tracées sur le soubassement du Gymnase et sur le pied-droit de la porte principale, côté Est, du péristyle de l'Hôtel-de-Ville, la différence que présentait le nivellement fédéral et les données de M. Knab. L'importance de cette question m'a engagé à rechercher les conditions dans lesquelles le nivellement direct et la transposition de cette opération sur nos bâtiments publics avaient été faits. C'est le résultat de ce travail, dont le but est de faire disparaître toute incertitude sur cette question, que j'ai l'honneur de vous communiquer aujourd'hui.

Le procès-verbal du nivellement fait par M. Knab en 1854, dont je dépose en ce moment l'original en vos mains, constate:

- 1° Que le môle était à peu près horizontal, et que son extrémité était de 0™,018 plus élevé que l'origine.
- 2° Que le point de départ du nivellement sur lequel a été donné le coup arrière, a été la grande pierre de

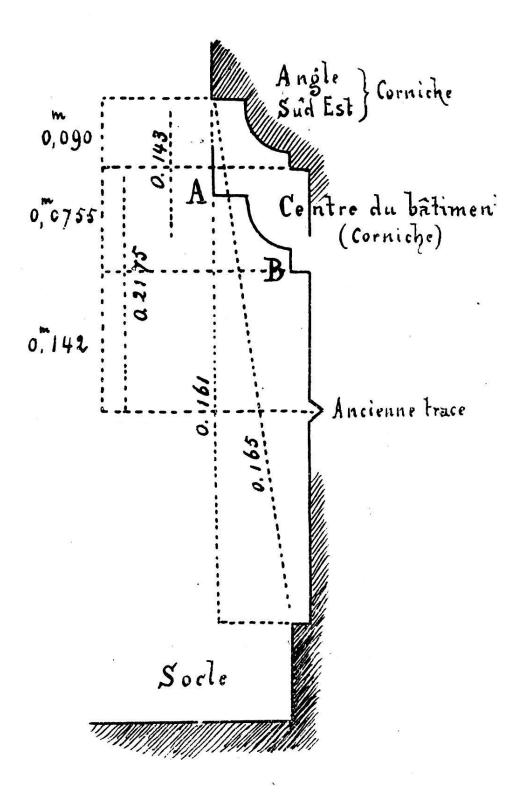
la troisième rangée au commencement du môle, du côté de la Place.

- 3° Que la hauteur de ce point a été reportée en deux stations sur l'angle Sud-Est du Gymnase, de manière qu'entre le môle et cet angle il n'existe qu'un seul point intermédiaire.
- 4° Que le nivellement a été répété deux fois et que la moyenne des opérations donne 1^m,1535 pour la hauteur de l'arête inférieure du cordon du soubassement de l'angle Sud-Est, au-dessus du môle.

La première opération ayant constaté une différence de niveau de 1^m,143 entre le môle et l'arête inférieure du cordon à l'angle Sud-Est du Gymnase, ce point se trouvait donc à 0^m,143 au-dessus du repère à tracer.

L'ouvrier chargé de ciseler cette trace sur le centre du bâtiment, reporta ces 0^m,143 en dessous de l'arête B, au lieu de les reporter en dessous de l'arête A, ce que prouve évidemment la distance de 0^m,142 que l'on constate entre le point B et cette trace.

L'erreur cependant n'aurait été que de 0^m,090 + 0^m,142 — 0^m,143 = 0^m,089 si la distance du socle au point inférieur de la corniche du soubassement n'avait pas été prise obliquement, ce qui donne une différence de 1^m,165 — 1^m,161 . . . 0^m,004 et si le centre du bâtiment par rapport à l'angle Sud-Est n'avait pas éprouvé un tassement de 0^m,0755



0 ^m ,090 + 0 ^m ,2175 — 0 ^m ,1535 = 0 ^m ,154 pour correspondre avec la moyenne 0 ^m ,1535 du nivellement direct fait en 1854.	
La cote du repère fédéral NF ₄ , étant la dif- férence entre ce point et l'ancienne trace	$435^{\mathrm{m}},040$ $0^{\mathrm{m}},560$
l'ancienne ligne du gymnase est à la cote La différence entre cette ligne et l'arête inférieure de la corniche du soubasse-	435 ^m ,600
ment à l'angle Sud-Est étant de la hauteur de la plate-bande et du quart-	0 ^m ,2175
de-rond étant	$0^{\mathrm{m}},090$
Est du Gymnase est à la cote La moyenne des nivellements faits directement par M. Knab en 1854 donnant	435m,9075
pour ce point au-dessus du môle	1m,1535
le môle est donc à la cote	434 ^m ,7540 epère fédéral

On peut donc considérer la hauteur de l'ancien môle comme définitivement retrouvée, ce point étant ratta-ché par un nivellement direct au nivellement de précision, et les différentes causes qui ont vicié les opérations de 1854 étant actuellement constatées, on ne doit plus tenir compte de l'indétermination de ±8^{mm} qui subsistait encore depuis 1867.

M. Hirsch est heureux de constater qu'il y a neuf ou dix ans, il a obtenu les mêmes chiffres que M. Ladame comme hauteur du niveau du môle. Il donne quelques explications sur l'erreur grossière que les ouvriers ont commise dans la transcription de ce niveau sur les murs de soubassement du gymnase et de l'hôtel de ville.